

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/05/2021

Séance du Mardi 11 Mai 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 10

VOTES : 14 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi 11 mai à 19h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 02 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 4

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN (pouvoir Mme MARTINEZ), Claire ESPASA (pouvoir Mme VALLET), Yann GRUMBACH (pouvoir Mme MARTINEZ), Lydia KONYA (pouvoir M. MAZURE), Tom KUBLER.

Secrétaire de séance : Alexandre PARIS

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-22

Délibération : **Vote du taux des indemnités de fonction du conseiller Mr Jean Yves SCHROEYERS**

*pas appliquée → séance suivante → proclamé 3e adjoint*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller ayant une délégation de Mr SCHROEYERS Jean Yves à 10.70%.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 11 mai 2021.

Le Maire, Héléna MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210511-D2021-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2021